

DECRET N° 2016- 448 du 27 juillet 2016
portant nomination de **Monsieur Paulin
HOUNTONDI** en qualité de Représentant
Personnel du Président de la République auprès
du Conseil Permanent de la Francophonie.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- Vu** le décret n° 2016-264 du 06 avril 2016 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2007-529 du 02 novembre 2007 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Bureau du Représentant Personnel du Président de la République (SHERPA) au Conseil Permanent de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) ;
- Sur** proposition du Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 27 juillet 2016,

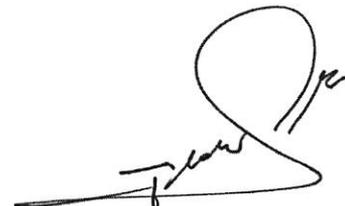
DECRETE :

Article 1^{er} : **Monsieur Paulin HOUNTONDI** est nommé Représentant Personnel du Président de la République (SHERPA) auprès du Conseil Permanent de la Francophonie.

Article 2 : Le présent décret qui abroge l'article 1^{er} du décret 2006-260 du 06 juin 2006, prend effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressé et sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 27 juillet 2016

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON

Le Ministre d'Etat, Secrétaire Général
de la Présidence de la République,



Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie et des Finances, Le Ministre des Affaires Etrangères et de la
Coopération,



Marie-Odile ATTANASSO

Intérimaire



Joseph DJOGBENOU

Intérimaire

AMPLIATIONS : PR 6 AN 2 CC 2 CS 2 HAAC 2; HCJ 02 MEF 02 AUTRES MINISTERES 20 SGG 4 INTERSSE 1 JORB 1.